

Charte éthique

La charte ci-dessous résume l'engagement que prennent les consultants RMTi® et les praticiens MNRI® à l'égard des personnes qui les consultent.

Elle est signée par tous les professionnels répertoriés dans l'annuaire.

Ces professionnels en intégration des réflexes et des mouvements rythmiques seront ci-après dénommés "professionnels".

Le consultant RMTi® et le praticien MNRI® reconnaît que :

- Les méthodes d'intégration des réflexes font appel aux ressources naturelles du corps humain. Elles s'appuient sur des mouvements et des postures inhérents au développement de chaque individu.
- Toute personne a la capacité d'accéder à son potentiel pour cheminer vers un mieux-être. Le professionnel se positionne en qualité d'accompagnant dans une démarche éducative entreprise par le client lui-même. Il va aider, soutenir et favoriser, dans un cadre sécurisant et bienveillant, chaque individu dans son processus d'apprentissage et d'évolution.

Le professionnel s'engage à :

- Respecter et promouvoir l'autonomie, la dignité humaine, la liberté de chaque individu ainsi que tous les droits inhérents.
- Poursuivre ses formations et actualiser ses compétences.
- Respecter le secret professionnel.
- Travailler dans le respect total de la personne quels que soient sa condition, son âge et ses convictions.
- Être vigilant, lucide et tenir compte des limites qu'il peut rencontrer dans sa pratique.
- Orienter les personnes vers d'autres professionnels, si nécessaire. Respecter les membres de l'AFReM et s'abstenir de tout acte de nature à déconsidérer la profession.
- Entretenir des rapports courtois et respectueux avec les autres professions.

Le professionnel n'est pas habilité à établir un diagnostic médical. Il prend en compte les traitements mis en place par le corps médical. Les techniques proposées ne sont en aucun cas de la médecine et ne remplacent ni un avis ni un traitement médical.

Je soussigné(e),, m'engage à me conformer à la charte éthique de l'AFReM.

Date :

Signature :